

PARQUET GENERAL

Luxembourg, le 2 mars 2026

Plateau du St-Esprit
L-2080 Luxembourg

Notice n° 8013/21/CC

AVIS JUDICIAIRE

Il est porté à la connaissance de Monsieur **EDAEV Islam, né le 7 mars 1988 à Vozhskiy (Russie)**, sans domicile, ni résidence connus, qu'il fait l'objet d'un arrêt rendu le 18 août 2023 par la chambre correctionnelle de la Cour d'appel du Grand-Duché de Luxembourg, portant le numéro 306/23 VAC. et déclarant l'appel au pénal de Islam EDAEV irrecevable dans le cadre du dossier inscrit sous le numéro de notice 8013/21/CC.

Le présent avis fait courir le délai des voies de recours à partir du cinquième jour suivant celui de sa publication. Le délai d'opposition contre un arrêt par défaut est de quinze jours.

L'acte en question peut être retiré au Parquet général, Cité judiciaire, Plateau du St-Esprit, L-2080 Luxembourg, bâtiment CR, bureau 4.05 au 4e étage.

Pour le Procureur général d'Etat,
le premier avocat général
Nathalie HILGERT